



Règlement de l'offre de remboursement

« Cet été, à Châlons-en-Champagne,
2 dodos, je gagne 50€,
3 dodos et plus, je gagne 100€ »

Article 1 - DEFINITION DE L'OPERATION

L'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne, situé 3 quai des Arts, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, organise une opération de remboursement partiel pour tous les séjours à partir de 2 nuits et plus qui auront été réservés en direct auprès des hébergeurs de Châlons en Champagne et son agglomération :

- Pour les hôtels et chambres d'hôtes : remboursement de 50 € pour 2 nuits et de 100 € pour 3 nuits et plus
- Pour les gîtes : remboursement de 50 € à partir de 4 nuits et 100 € à partir de 7 nuits

L'auberge de jeunesse, la halte nautique de Condé-sur Marne, le relais nautique de Châlons-en-Champagne et le camping ne sont pas concernés par cette opération.

La réservation doit obligatoirement se faire en direct auprès des hébergeurs. Toutes les réservations effectuées sur des plateformes spécialisées sont exclues du dispositif.

Le présent règlement définit les modalités et les règles juridiques applicables à cette opération.

- L'association « Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne » est désignée ci-après comme : « l'Organisateur »,
- Le demandeur sollicitant un remboursement est désigné ci-après comme « le Participant »

Cette opération est limitée aux 1000 ères demandes, dans l'ordre d'arrivée des dossiers remplissant les conditions de participation.

Article 2 - DUREE DE L'OPERATION

Cette opération se déroule sur la période du 2 juillet au 28 août 2021 inclus.

Article 3 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le seul fait de participer à cette opération entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 - MODALITES DE PARTICIPATION ET REMBOURSEMENT

Cette opération est ouverte à toute personne physique, majeure, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Pour bénéficier de ce remboursement partiel, le Participant devra avoir séjourné au moins 2 nuits dans un hébergement de l'agglomération de Châlons en Champagne (cf article 1) sur la période du 2 juillet 2021 au 28 août 2021 inclus.

Le Participant déposera lors de son passage à l'Office de tourisme ou transmettra soit par courrier soit par mail : :

- > Une facture acquittée, datée et nominative d'un montant supérieur ou égal à 50 € à l'entête de l'hébergeur
- > Le formulaire rempli (à télécharger sur le site www.chalons-tourisme.com ou disponible chez les hébergeurs et à l'Office de Tourisme)
- > Un RIB au nom du participant

Adresse postale : 3 Quai des Arts 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Adresse mail : accueil@chalons-tourisme.com

Un seul remboursement par foyer (même nom de famille et même adresse) est accepté pendant toute la période de l'opération.

L'envoi ou le dépôt des pièces justificatives doit se faire dans un délai de 4 semaines après la dernière nuit passée. Le participant recevra son remboursement partiel par virement dans un délai de 4 semaines maximum sous réserve de sa conformité aux conditions énoncées dans le présent règlement.

Toute participation contenant des informations illisibles, incomplètes, frauduleuses ou ne respectant pas les conditions du règlement ou envoyées hors délai sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler une inscription si le demandeur n'a pas respecté les différentes modalités précitées ou s'il s'avère qu'il est inscrit sous différentes identités.

Toute tentative de fraude ou fraude avérée exposera son auteur à des poursuites.

Article 5 – CONSULTATION ET DEPOT DU REGLEMENT

Règlement et modalités de l'opération disponibles sur notre site www.chalons-tourisme.com

Le présent règlement est déposé à l'étude de Maître Marie-Pia Durand, Huissier de Justice, domiciliée 7 Quai Barbat 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Ledit règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande en envoyant une lettre portant son nom, son prénom et son adresse à :

OFFICE DE TOURISME DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

3, Quai des Arts

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Article 6 – RESPONSABILITES ET DROITS DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur

- Se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler l'opération ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre de l'opération, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.
- Se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler cette opération en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'opération. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 7 - DONNEES NOMINATIVES ET PERSONNELLES

Identité du responsable de traitement

OFFICE DE TOURISME DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

3 Quai des Arts

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

L'Organisateur s'engage à respecter toutes les obligations résultant de la loi n°78-17 modifiée du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que l'ensemble des dispositions françaises et européennes applicable en la matière, et notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

L'Organisateur prend les mesures nécessaires pour assurer la protection et la confidentialité desdites informations qu'elle détient et/ou qu'elle traite.

Pour l'ensemble de ses demandes relatives à l'exercice de ses droits, le Participant s'adresse à :

OFFICE DE TOURISME DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE, via l'adresse « accueil@chalons-tourisme.com » ou en écrivant à l'adresse suivante : OFFICE DE TOURISME DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE 3 quai des Arts 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'opération font l'objet de traitement réalisés par OFFICE DE TOURISME DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Données traitées et moyens de traitement

Les données personnelles du Participant collectées et conservées par l'Organisateur sont les données collectées via la demande de remboursement déposée par le Participant.

Les données suivantes sont demandées :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail :
- Adresse postale :
- Code postal et Ville :
- Pays :
- Date de naissance :

Base juridique et finalité du traitement

La base juridique de ce traitement repose sur l'exécution du présent règlement.

Le Participant accepte, sans réserve, le présent règlement dans son intégralité.

Le traitement a les finalités suivantes :

- Permettre au Participant de bénéficier du remboursement partiel de son hébergement conformément aux conditions énoncées dans ce règlement,
- Permettre à l'organisateur d'effectuer le remboursement partiel si le dossier remplit tous les critères énoncés dans ce règlement.

Durée de conservation

Les données personnelles du Participant sont conservées en Union Européenne, dans un environnement technique sécurisé, pour une durée de trois (3) ans à compter du dernier

contact émanant du Participant. A la fin du délai, et en l'absence de contact du Participant, les données sont purgées de toutes les bases actives de l'Organisateur.

Droit des individus

Pour en savoir plus sur ses droits, le Participant peut consulter le site web de la CNIL, l'autorité de contrôle du traitement des données à caractère personnel française : <https://www.cnil.fr/>
Le Participant est informé que l'Organisateur pourra être amené à communiquer les données personnelles collectées via l'accès aux services proposés sur le Site aux autorités administratives et judiciaires autorisées pour la recherche et l'identification de l'auteur d'une infraction dans le strict respect des dispositions légales.

Droit d'accès, droit de rectification, droit d'effacement

Le Participant peut à tout moment consulter, modifier ou supprimer les données personnelles fournies et ainsi exercer son droit d'accès, droit de rectification et droit à l'effacement par les moyens présentés au début du présent article.

Droit à la limitation

Le Participant peut exercer son droit à la limitation des données en écrivant ou en s'adressant à l'Organisateur par les moyens présentés au début du présent article. L'Organisateur ne traite alors plus les données à caractère personnel du Participant et procède à leur conservation pendant le délai de vérification/examen de l'exercice d'une autre droit (accès, opposition...).

Article 8 – LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Toute réclamation relative à ce jeu devra être portée à la connaissance de l'Organisateur obligatoirement par écrit dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de la présente opération, le cachet de la poste faisant foi.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les tribunaux civils de Châlons-en-Champagne sont seuls compétents pour connaître des contestations pouvant naître à quelque titre que ce soit du présent règlement.